



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20201109-BUR-AG-20-032B  
-DE  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 12 octobre 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2020 - 2ème programmation**

L'an deux mille vingt, le 12 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**ETAIENT PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :**

Serge LINALE, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2020 - 2<sup>ème</sup> programmation**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de politique de la Ville ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant l'avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'appel à projet 2020 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 6 février 2020 ;

Considérant les trois piliers et les cinq axes transversaux du Contrat de Ville ;

Vu le présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 12 octobre 2020

**OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2020 - 2<sup>ème</sup> programmation**

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

-La 2<sup>ème</sup> programmation de l'Appel à Projet 2020 du Contrat de Ville, ci-annexée, regroupant 13 actions pour un volume financier de 485 474 € ;

-La participation financière de la CAB à ce programme d'actions pour un montant de 40 500 € ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia**

**U Presidente**

**LOUIS POZZO DI BORGIO**

*Pozzo di Borgo*

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 24 NOV. 2020  
et publication ou notification  
du 24 NOV. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MCGHRAOUI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**